

**Arrêté portant composition du jury
de l'unité d'enseignement de
« Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers »**

N° A 2022- 528

LE PRÉFET

- VU le décret n° 2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National des Jeunes de Sapeurs-Pompiers,
- VU l'arrêté du 28 août 2001 portant agrément des organismes formateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- VU l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRETE

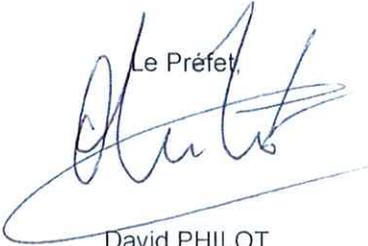
Article 1^{er} : Le jury d'examen du Brevet 2022 des Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroulera le **14 juin 2022 à 15h00** à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Le jury est composé comme suit :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant (Président).	Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD.
Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.	Monsieur Patrick DEROGIS.
Le médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant.	Madame la Médecin Hors Classe Annabelle CARRON.
Le Président de l'Union Départementale ou son représentant.	Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET.
Un officier de sapeurs-pompiers professionnel.	Monsieur le Lieutenant Fabien VINCENT.
Un officier de sapeurs-pompiers volontaire.	Monsieur le Lieutenant Raphael RONDOT.
Un formateur ayant participé à la formation.	Madame la Sergente Angélica CUGNOD.
Un examinateur.	Monsieur l'Adjudant Vincent CHARRIERE.
Un sapeur-pompier titulaire de l'unité de valeur EAP2.	Monsieur l'Adjudant-chef Raphaël CART-LAMY.

Fait à Lons-le-Saunier, le

17 MAI 2022

Le Préfet

David PHILOT